



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 septembre 2020
Français
Original : anglais et français

Lettre datée du 4 septembre, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte de l'exposé de M^{me} Stephanie Williams, Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général et Cheffe de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et de l'Ambassadeur Günter Sautter, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur « La situation en Libye » tenue le mercredi 2 septembre 2020.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 2 avril 2020, adressée aux représentantes permanentes et aux représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/273), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Abdou **A Barry**



Annexe I

Exposé de M^{me} Stephanie Williams, Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général et Cheffe de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Qu'il me soit permis de féliciter le Niger pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre et pour m'avoir donné l'occasion de faire un exposé au Conseil aujourd'hui.

Cela devient un cliché regrettable de se présenter devant le Conseil et d'avertir que la Libye se trouve à un moment critique, mais je suis obligée de prononcer ces mêmes mots encore une fois aujourd'hui. La Libye se trouve en effet à un tournant décisif. L'appui du Conseil, non seulement en paroles mais surtout en actes, aidera à déterminer si le pays descend vers de nouvelles profondeurs de fragmentation et de chaos, ou s'il progresse vers un avenir plus prospère.

Sur le terrain, une impasse difficile se poursuit autour de Syrte, mettant en danger la vie des 130 000 habitants vulnérables de la ville, ainsi que les infrastructures pétrolières vitales du pays, qui constituent sa survie économique. Si les lignes de front sont restées relativement calmes depuis juin, les Forces armées arabes libyennes) et les forces sous le contrôle du Gouvernement d'entente nationale continuent malheureusement à bénéficier de l'aide de commanditaires étrangers pour stocker des armes et des équipements de pointe.

Depuis le dernier exposé du Secrétaire général au Conseil le 8 juillet (voir S/2020/686), quelque 70 vols de ravitaillement ont atterri dans des aéroports de l'est, en soutien aux Forces armées arabes libyennes, tandis que 30 vols de ravitaillement ont été envoyés dans des aéroports de l'ouest de la Libye, en appui au Gouvernement d'entente nationale. De même, environ neuf cargos ont accosté dans les ports de l'ouest, en soutien au Gouvernement d'entente nationale, tandis que trois cargos sont arrivés en appui aux Forces armées arabes libyennes. Les commanditaires étrangers renforcent leurs moyens sur les principales bases aériennes libyennes à l'est et à l'ouest. L'activité décrite ci-dessus constitue une atteinte alarmante à la souveraineté de la Libye et une violation flagrante de l'embargo sur les armes des Nations Unies, sans parler des engagements pris par les participants à la Conférence de Berlin. La Mission continue de recevoir des rapports faisant état d'une présence à grande échelle de mercenaires et d'agents étrangers, qui compliquent encore la dynamique locale et réduisent les chances d'un règlement futur.

Bien que le taux d'accidents dus aux dispositifs de piégeage – y compris les engins explosifs improvisés, les mines terrestres et les restes explosifs de guerre – ait diminué, la dissémination d'engins explosifs reste un risque important pour de nombreuses communautés, en particulier dans le sud de Tripoli. Au 24 août, 61 personnes avaient été tuées et 113 blessées, dont 107 civils. L'ONU continue d'aider les autorités à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies visant à garantir le retour volontaire des personnes dans leur foyer en toute sécurité et dans la dignité.

Les rapports faisant état d'offensives imminentes et l'utilisation des réseaux sociaux pour diffuser ces rumeurs exacerbent le risque d'erreur de calcul. Signe d'une volatilité accrue, les tensions localisées entre groupes armés, plus récemment dans les villes d'Al-Asabaa, de Syrte et les localités voisines, sont en hausse, et la Mission est souvent informée d'allégations d'arrestations et de détentions illégales, d'abus de pouvoir et d'attaques contre les civils. Ces faits rendent encore plus urgente la nécessité d'un véritable programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Dans la nuit du 26 août, les forces du général Haftar ont lancé des missiles Grad vers les zones où les forces du Gouvernement d'entente nationale opéraient près de Syrte. La nuit dernière, des rapports similaires ont fait état de roquettes lancées par des forces affiliées au général Haftar. Ces roquettes n'ont causé aucun dommage ni fait aucun blessé, mais elles constituent une violation du cessez-le-feu que le général Haftar a signé en juin, selon son porte-parole. Les enjeux étant si élevés, une action aussi imprudente risque de déclencher une confrontation à grande échelle, avec les conséquences dévastatrices que cela entraînerait pour le pays et la région dans son ensemble. Il est impératif que le Conseil use de son influence pour faire comprendre à toutes les parties que le moment est venu de faire preuve de retenue.

L'instabilité est encore aggravée par la dégradation des conditions socio-économiques qui alimentent l'agitation populaire et menacent le calme fragile nécessaire pour faire avancer nos discussions sur la sécurité et les questions politiques.

La levée partielle du blocus pétrolier, annoncée par les Forces armées arabes libyennes le 18 août, a eu très peu d'impact sur la gravité de la crise énergétique à laquelle le pays est confronté car elle ne s'appliquait qu'au retrait des gaz à condensat des réserves de l'est. Si cela a permis à la National Oil Corporation de continuer à fournir du gaz naturel aux centrales électriques de l'est, le blocus reste par ailleurs déraisonnablement en place, avec notamment la fermeture forcée de toutes les raffineries nationales. L'augmentation du prix international du carburant s'accompagne d'une pénurie de carburant au niveau national, ce qui a des répercussions négatives sur de nombreux secteurs de l'économie, notamment l'électricité. Dans la capitale nationale, les habitants sont trop souvent privés d'électricité jusqu'à 20 heures par jour. Nous devons faire de la levée totale du blocus pétrolier, en place depuis janvier, une priorité absolue.

La paupérisation du peuple libyen est encore aggravée par l'effet débilant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui semble échapper à tout contrôle. Le nombre de cas confirmés a plus que doublé au cours des deux dernières semaines, avec 15 156 cas et 250 décès enregistrés au 1^{er} septembre. Cette augmentation exponentielle est une tendance inquiétante, la transmission communautaire étant désormais signalée dans certaines des principales villes de Libye, dont Tripoli et Sabha. Nous examinons toutefois le problème par le trou de la serrure, car les pénuries persistantes de capacités de dépistage, d'installations sanitaires adéquates et de recherche des contacts signifient que l'ampleur réelle de la pandémie en Libye est probablement beaucoup plus importante. La gestion de la pandémie est limitée par la fragmentation des institutions du secteur de la santé, l'extrême pénurie de fournitures et de travailleurs médicaux, ainsi que par un déficit de financement. Après plus de neuf années de conflit, le système de santé est au bord de l'effondrement total et ne peut pas répondre à la charge supplémentaire des patients atteints de la COVID-19 en plus du maintien des services de santé normaux, notamment les programmes de vaccination des enfants.

L'ONU et ses partenaires sont en première ligne pour soutenir les autorités nationales en leur fournissant du matériel sanitaire et des équipements de protection individuelle. Nous travaillons également en étroite collaboration avec les autorités pour renforcer les capacités des agents de santé, déstigmatiser le virus et sensibiliser les populations afin qu'elles prennent les précautions nécessaires pour se protéger. Il est essentiel que les autorités libyennes coopèrent de manière transparente à la lutte que nous menons ensemble pour contrôler ce terrible fléau.

Le défi de l'accès humanitaire, auquel viennent se greffer les mesures de restriction contre la COVID-19, persiste dans tout le pays. En dépit de ces difficultés, les organisations humanitaires ont apporté une assistance à plus de 243 000 personnes depuis le début de l'année, notamment en appuyant 66 000 déplacés, 119 000 Libyens

vulnérables touchés par le conflit ou récemment rentrés dans leur pays et 58 000 migrants et réfugiés. Les incidences socioéconomiques de la COVID-19, en plus de la crise prolongée et de la détérioration des services publics, ont continué de mettre à rude épreuve la capacité de faire face des personnes les plus vulnérables, en particulier pour le plus de 1 million de personnes qui, selon les estimations, auront besoin d'une aide humanitaire en 2020.

Je reste préoccupée par le fait que les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile continuent de tenter au péril de leur vie la traversée de la Méditerranée. Je suis profondément attristée par la mort récente, au cours d'un seul incident, de 45 migrants et réfugiés qui tentaient la traversée vers l'Europe le 18 août dernier, lorsque leur bateau a coulé au large des côtes libyennes. Plus de 7 000 migrants et réfugiés ont tenté la traversée cette année, et plus de 300 d'entre eux sont morts. Les informations faisant état de retards dans les opérations de sauvetage et débarquement soulignent à quel point nous devons réexaminer l'approche des pays européens face à cette situation et nous doter d'un mécanisme de débarquement plus humain et plus prévisible, conformément aux responsabilités qui incombent aux États Membres en vertu du droit international des droits de l'homme et des obligations en matière de recherche et sauvetage. La Libye ne peut être considérée comme un lieu sûr où débarquer.

Nombre de migrants et réfugiés qui ont été interceptés en mer ont été renvoyés en Libye et placés en détention. Au 21 août, près de 2 400 migrants et réfugiés se trouvaient dans les centres de détention officiels en Libye, où ils subissent régulièrement de graves violations des droits de l'homme. Beaucoup d'autres se trouvent dans des sites non officiels auxquels les Nations Unies n'ont pas accès. J'exhorte une nouvelle fois les autorités à prendre des mesures plus importantes contre les passeurs et les trafiquants et à trouver des mesures de substitution à la détention en Libye.

La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) se félicite que la Haute-Commissaire aux droits de l'homme ait nommé les trois membres de la mission d'enquête indépendante sur la Libye. Nous attendons avec intérêt de coopérer avec eux et de les aider à remplir leur mission, qui consiste à documenter les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire depuis 2016, à lutter contre l'impunité de ces violations et à avoir un effet dissuasif. Une paix durable en Libye ne pourra être obtenue que par la justice et l'établissement des responsabilités.

Tous les éléments que je viens d'évoquer créent un terrain propice à l'agitation sociale dans tout le pays et confirment une fois de plus que le statu quo est tout simplement intenable. Ces derniers jours, les Libyens ont été nombreux dans tout le pays, notamment à Tripoli, à exprimer leur colère face au manque de services de base, aux coupures d'eau et d'électricité généralisées et à la corruption endémique. J'ai personnellement fait part aux autorités libyennes des préoccupations que suscitent à l'ONU des rapports faisant état d'un usage excessif de la force contre des manifestants pacifiques, et j'ai renouvelé nos appels à respecter le droit de réunion pacifique et la liberté d'expression. Les personnes qui sont détenues arbitrairement par des groupes armés doivent être libérées. La flambée de discours de haine et de l'incitation à la violence – parfois favorisée par les médias étrangers et les armées électroniques – semble destinée à creuser l'écart entre les Libyens, à renforcer la polarisation et à déchiqueter le tissu social du pays, au détriment d'une solution libyenne.

Le 29 août, la situation s'est transformée en une crise politique ouverte lorsque le Conseil de la présidence a suspendu le Ministre de l'intérieur, M. Bashagha, et procédé dans l'urgence à un remaniement ministériel, exposant au grand jour les tensions latentes qui ont réapparu dans le camp occidental alors que s'atténuait la menace posée

par l'offensive du général Haftar. Le moment est venu d'agir de manière concertée, tandis que des efforts sont entrepris pour parvenir à un règlement visant à préserver la souveraineté et l'intégrité du pays et à remédier aux carences économiques de longue date, ainsi qu'à la nécessité de mettre en œuvre des réformes durables du secteur de la sécurité et des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration.

Les tendances troublantes que je viens de décrire devraient nous obliger tous à pousser les parties à apaiser immédiatement les tensions et à revenir au processus politique avant que l'occasion fragile créée par l'arrêt informel des hostilités ne se dissipe au détriment des Libyens avant tout, mais aussi de la paix et de la sécurité internationales. Des lueurs d'espoir sont toutefois apparues dans le pays, et la MANUL, avec l'appui du comité international de suivi de la Conférence de Berlin, s'efforce de les entretenir et de s'en servir comme d'un point d'ancrage pour ses propres efforts. La redynamisation de l'activité politique à l'ouest et à l'est a permis l'émergence de partisans plaçant pour le changement, pour une solution libyenne, pour la restauration de la souveraineté du pays et pour des efforts visant à désolidariser le peuple libyen des luttes en cours dans le reste de la région et du monde.

Le 21 août, M. Serraj Président du Conseil de la présidence, et M. Saleh, Président de la Chambre des députés, ont fait des déclarations distinctes, bien que simultanées, appelant à un cessez-le-feu immédiat, à la levée du blocus pétrolier et à un retour au processus politique sous l'égide de l'ONU. Ces déclarations ont reçu un soutien massif de la part des Libyens de quelque obédience politique que ce soit, ainsi que des partenaires internationaux. Je reste convaincue que, compte tenu des nombreux points de convergence entre les deux déclarations, nous pourrions avoir une chance d'engager des discussions intra-libyennes portant sur les questions politiques et la sécurité tout en poursuivant le dialogue avec d'autres forces politiques et militaires clés dans le pays.

Depuis mon précédent exposé (voir S/2020/421), j'ai effectué plusieurs missions pour consolider l'appui dont bénéficient les efforts des Nations Unies en Libye, notamment des visites au Royaume-Uni, en Algérie, au Maroc et en Égypte. Aujourd'hui, j'ai rencontré le Président tunisien Saïed pour remercier tout particulièrement le Gouvernement tunisien de son soutien indéfectible aux opérations des Nations Unies en Libye. J'ai obtenu de tous mes interlocuteurs régionaux et internationaux qu'ils s'engagent à aider la MANUL dans ses efforts pour rapprocher les parties libyennes et pour maintenir le calme sur le terrain. Les voisins de la Libye sont directement menacés par l'instabilité permanente et l'afflux d'armes et de mercenaires.

Je me suis également entretenue directement avec le Premier Ministre Serraj, le Président de la Chambre des députés Saleh et le Président du Haut Conseil d'État Al-Mishri, ainsi qu'avec un certain nombre de leurs représentants et d'autres personnalités clés. Je tiens à remercier le Gouvernement suisse d'avoir magnifiquement facilité nos rencontres avec les Libyens en cette période difficile. À tous les niveaux, la Mission dialogue avec les parties prenantes libyennes pour préconiser le calme et jeter les ponts qui faciliteront le processus politique.

À Ghat, le 18 août, la participation relativement élevée aux élections municipales, en dépit des contraintes liées à la COVID-19, a illustré la détermination des Libyens à exercer leur droit d'élire leurs représentants. Il n'est donc pas surprenant que des fauteurs de troubles aient cherché à saboter d'autres exercices de ce type, comme ce fut le cas à Traghen le 25 août, lorsqu'un groupe armé affilié aux Forces armées arabes libyennes a contraint à interrompre le scrutin. Ces bourgeons de démocratie doivent être protégés. Je salue les infatigables efforts déployés par le Comité central des élections municipales en amont des scrutins prévu dans d'autres municipalités, à commencer par Misrata demain.

Sur le plan militaire, la MANUL a poursuivi ses discussions avec les délégations des deux camps, sous les auspices de la Commission militaire conjointe 5+5, et a dépassé les domaines de convergence identifiés précédemment pour s'adapter à la nouvelle dynamique sur le terrain. Entre le 8 juillet et aujourd'hui, nous avons organisé trois cycles virtuels de discussions avec la délégation du Gouvernement d'entente nationale et deux avec la délégation des Forces armées arabes libyennes pour tenter d'exhorter à une désescalade immédiate. J'ai encouragé les deux parties à envisager la mise en place graduelle d'une zone démilitarisée, en commençant par Syrte, adossée à un lot complet de mesures de confiance. Cette proposition comprendrait également un petit mécanisme conjoint communauté internationale-Libye de supervision du cessez-le-feu. Certes, les divergences de vues et la méfiance entre les deux parties restent importantes, mais j'appelle le Conseil de sécurité à encourager les parties à s'abstenir de camper sur des positions maximalistes et peu réalistes, et à participer de bonne foi aux discussions, dans l'intérêt de leur pays.

S'attaquer aux facteurs économiques qui alimentent le conflit est la clef de tout espoir d'un règlement durable. Afin d'instaurer la confiance nécessaire à une discussion franche et ouverte sur la distribution transparente des ressources, la MANUL insiste depuis longtemps sur la réalisation d'un audit international des deux branches de la Banque centrale de Libye, comme l'a demandé le Premier Ministre Serraj dans une lettre adressée au Secrétaire général en juillet 2018. Il me plaît d'annoncer que, grâce à l'appui de la MANUL, l'audit financier international a démarré le 1^{er} août et avance rapidement. Ce processus va encourager les efforts visant à unifier les deux branches de la Banque centrale, à améliorer la responsabilité et à créer la transparence voulue pour prendre des discussions éclairées concernant la gestion équitable des recettes.

Je rappelle aux membres du Conseil qu'il y a 16 mois, nous étions à la veille d'une conférence nationale libyenne de grande envergure qui aurait établi le cadre permettant de remplacer les structures politiques divisées actuelles par une structure qui aurait reflété plus fidèlement les aspirations légitimes de tous les Libyens. Cet effort avait été contrarié par ceux qui croyaient à tort pouvoir atteindre leurs objectifs en recourant à la force. Après 14 mois marqués par des morts et des destructions inutiles, ils ne sont pas parvenus à leurs fins. L'utilisation du pétrole comme arme de guerre n'a fait qu'exacerber la souffrance du peuple libyen et propulsé le pays vers l'effondrement socioéconomique. Il est donc évident que la seule issue passe par le dialogue et le compromis menant à un règlement politique global et à des élections nationales.

Annexe II

Exposé de M. Günter Sautter, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye

Conformément à l'alinéa e) du paragraphe 24 de la résolution 1970 (2011), du 26 février 2011, j'ai l'honneur de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé en application de cette résolution. Le rapport couvre la période allant du 20 mai au 2 septembre 2020, durant laquelle le Comité a mené ses activités selon la procédure d'approbation tacite. Les membres du Comité se sont également réunis le 28 juillet, dans un cadre «informel», lors d'une visioconférence privée à laquelle ont été invités à participer 18 États Membres, dont la Libye, ainsi que trois organisations régionales. Cette réunion, qui faisait suite à la troisième réunion officielle du Comité tenue le 30 août 2019, avait pour objectif de continuer à renforcer le dialogue sur l'application effective des mesures de sanctions imposées par le Conseil de sécurité à l'égard de la Libye, en mettant l'accent sur l'application de l'embargo sur les armes, et de rechercher des informations sur les mesures prises à cet égard. .

En ce qui concerne l'embargo sur les armes, le Comité a reçu deux comptes rendus écrits du Groupe d'experts sur la Libye, portant sur certains aspects de l'application des mesures. Le Groupe d'experts lui a ensuite fait parvenir des informations sur trois entités et un individu dont il considère qu'ils remplissent l'un des critères de désignation du régime de sanctions. Le Comité a reçu une lettre de la Turquie qui portait, entre autres, sur l'application des autorisations résultant de la résolution 2292 (2016), telle que récemment prorogée par la résolution 2526 (2020), concernant le respect de l'embargo sur les armes en haute mer au large des côtes libyennes. Le Comité a également reçu une lettre de la Tunisie concernant l'un des compte-rendus du Groupe d'experts. Le Comité a approuvé une demande de dérogation adressée par Malte en vertu du paragraphe 9 c) de la résolution 1970 (2011), et examine actuellement une demande d'orientation adressée par la Tunisie concernant l'applicabilité de l'embargo sur les armes.

Pour ce qui est des mesures visant à empêcher les exportations illicites de pétrole, notamment de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés, le Comité a reçu des notifications de son référent en Libye nommé en application de la résolution 2146 (2014), ainsi que du Groupe d'experts, concernant les activités d'un pétrolier battant pavillon gabonais, le M/V Jal Laxmi, qui dérivait en dehors des eaux territoriales libyennes dans le but présumé de charger du fioul lourd et du gazole maritime hors du contrôle de la Libyan National Oil Corporation. Le Comité a envoyé une lettre à l'État du pavillon. Finalement, le navire n'a pas accosté au port de Tobrouk et il a quitté les eaux internationales au large des côtes libyennes.

S'agissant du gel des avoirs, le Comité a reçu deux lettres de la Libyan Investment Authority, une entité inscrite sur la liste, concernant divers aspects de son fonctionnement, et a échangé un courrier supplémentaire avec l'Arabie saoudite au sujet de la Libyan Investment Authority. Il a reçu une lettre du Groupe d'experts à cet égard. Le Comité n'a pas opposé de fin de non-recevoir à trois notifications de dérogation au titre du paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011) soumises par Bahreïn, la Suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Il a reçu par ailleurs une lettre du Groupe d'experts au sujet de l'une des notifications susmentionnées.

En ce qui concerne l'interdiction de voyager, le Comité a reçu une notification de dérogation au titre du paragraphe 16 c) de la résolution 1970 (2011), présentée par la Fédération de Russie et portant sur le voyage à venir de M. Abu Zayd Umar Dorda, un individu inscrit sur la liste. Le Comité a été informé par la suite que le voyage

n'aurait pas lieu. Il a approuvé par ailleurs une demande de dérogation au titre du paragraphe 16 a) de la résolution 1970 (2011), présentée par Safia Farkash Al-Barassi.

Le 15 juin, le Comité a envoyé une note verbale à tous les États Membres en guise de rappel du paragraphe 8 de la résolution 2509 (2020), dans laquelle le Conseil de sécurité leur demandait de rendre compte au Comité des mesures prises pour donner effet à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs en ce qui concerne toutes les personnes figurant sur la liste des sanctions contre la Libye. Le Comité a depuis reçu six rapports de mise en œuvre.

Au cours de la période considérée, le Comité a également reçu des informations du Groupe d'experts au sujet d'une deuxième personne qui, selon le Groupe, répond à des critères de désignation supplémentaires.

Je tiens aussi à signaler que le Comité a reçu le rapport d'activité du Groupe d'experts sur la Libye le 20 août. Les membres du Comité prévoient de l'examiner dans les prochains jours.

En conclusion, je voudrais souligner l'importance de la mise en œuvre intégrale de toutes les mesures de sanctions par les États Membres, et encourager ces derniers à continuer d'appuyer les travaux du Groupe d'experts. À cet égard, je rappelle les privilèges et immunités dont jouissent les experts en mission en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, de 1946. Je voudrais également réitérer l'engagement du Comité à contribuer à la promotion de la paix et de la stabilité en Libye.

Annexe III

Déclaration de M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie M^{me} Williams pour son exposé d'aujourd'hui et pour son dévouement à la paix en Libye. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Sautter pour son premier exposé en tant que Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et remercier son prédécesseur, l'Ambassadeur Schulz, pour sa présidence.

Comme en témoignent les récentes manifestations, nombreux sont les Libyens qui aspirent à la paix, à la sécurité, au développement et à une réponse efficace à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La Belgique se félicite donc des déclarations faites par M. Serraj et M. Saleh concernant un cessez-le-feu. Nous appelons tous les acteurs, en Libye ou à l'étranger, à suivre cet exemple et à mettre fin à la logique de guerre. Tous les mercenaires doivent partir. Il n'existe aucune raison valable de ne pas répondre positivement et sans délai à ces appels au cessez-le-feu.

Le dialogue reste la seule solution durable à la crise et les paramètres sont bien connus : l'Accord politique libyen, les principes convenus à Berlin, l'approche à trois volets de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et la résolution 2510 (2020). Nous nous félicitons des mesures prises par la Commission militaire conjointe dans le cadre du format 5+5 et appelons à la réalisation de progrès supplémentaires afin de maintenir un cessez-le-feu fiable. Nous nous félicitons également des évolutions positives sur les plans politique et économique, à propos desquels il convient de souligner le début de l'audit de la Banque centrale de Libye. Les progrès réalisés dans ces trois domaines permettront de répondre aux griefs exprimés par les manifestants ces derniers jours. Dans ce contexte, la désignation d'un nouveau représentant spécial ou d'une nouvelle représentante spéciale du Secrétaire général pour aider à guider le processus politique est indispensable.

L'embargo sur les armes continue d'être bafoué de manière flagrante. Je tiens à être clair : il n'y a aucune excuse pour ne pas respecter l'embargo sur les armes. Sa violation contribue à la spirale de violence, exacerbe les tensions entre les Libyens et compromet gravement une sortie durable de la crise. Plus important encore, elle contribue à la perte de vies de civils innocents, aussi bien libyens que migrants. Je tiens à saluer les efforts déployés par l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (opération IRINI) à cet égard.

Toutes les parties doivent protéger les civils. Mon pays considère que l'impunité généralisée compromettra une réconciliation durable entre les Libyens. Les tribunaux nationaux, la justice transitionnelle et la Cour pénale internationale ont tous un rôle complémentaire à jouer. Je me félicite de la création par le Conseil des droits de l'homme d'une mission d'enquête sur les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi que sur les atteintes à ces droits par toutes les parties au conflit. J'appelle toutes les parties libyennes à coopérer avec la mission afin qu'elle puisse commencer son travail sérieusement. Nous restons préoccupés par l'usage excessif de la force contre les manifestants à Tripoli et l'arrestation arbitraire d'un certain nombre de civils.

En ce qui concerne le mandat de la MANUL, que nous examinerons dans les prochains jours, la Mission ne dispose pas des moyens dont elle a besoin pour surveiller et vérifier systématiquement les violations commises contre les enfants, dont nous savons tous qu'elles sont très répandues, ni pour en déterminer les responsables. Nous estimons que ses capacités doivent être renforcées afin qu'elle

puisse mieux assurer le suivi et le signalement systématiques des violences contre les enfants, y compris par le biais du libellé du futur mandat.

Nous sommes profondément préoccupés par la poursuite du blocus de la production pétrolière, qui a des conséquences désastreuses sur l'économie du pays et la population dans son ensemble. Nous appelons à une reprise complète, à plein régime, de la production pétrolière dans tout le pays, dans l'intérêt du peuple libyen, ainsi qu'à la mise en œuvre de réformes économiques, l'objectif étant de convenir d'un mécanisme de distribution équitable et transparent des recettes pétrolières et de renforcer la gouvernance des institutions économiques et financières libyennes. Les ressources naturelles de la Libye appartiennent à tous les Libyens et leur exploitation est vitale pour l'économie du pays, en particulier compte tenu de la nécessité de lutter contre la pandémie de COVID-19. Je demande instamment que la nature civile de l'infrastructure pétrolière soit respectée et encourage la poursuite du dialogue sur la manière de mieux partager les revenus qu'elle génère. À cet égard, je me félicite des récentes annonces et appuie la poursuite des progrès afin de lever le blocus et d'augmenter la production.

Pour terminer, qu'il me soit permis de saluer une fois de plus le courage et la détermination de tout le personnel de la MANUL et de toute l'équipe de pays.

Annexe IV

Déclaration de M. Dai Bing, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je félicite le Niger de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. La Chine appuiera pleinement votre action au cours de ce mois, Monsieur le Président. Je tiens également à féliciter l'Indonésie de ses efforts inlassables et du professionnalisme avec lequel elle a dirigé les travaux du Conseil durant sa présidence en août.

Je remercie la Représentante spéciale par intérim Williams et l'Ambassadeur Sautter de leurs exposés. Je salue la participation de l'Ambassadeur Elsonni à la présente réunion.

Le rapport du Secrétaire général (S/2020/832) et M^{me} Williams ont clairement indiqué que la situation actuelle en Libye est complexe et fragile, et la Chine abonde dans leur sens. Nous notons les tensions inquiétantes à Syrte et à Jofra, le grave problème des réfugiés et des migrants et la situation humanitaire désastreuse. De plus, le peuple libyen souffre des conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19). La communauté internationale doit renforcer la coordination afin d'aider toutes les parties en Libye à parvenir à une paix et à un développement durables. Je voudrais m'étendre sur les cinq points suivants.

Premièrement, la Chine se félicite des déclarations du 21 août appelant à un cessez-le-feu, faites respectivement par le Gouvernement d'entente nationale et la Chambre des députés. Il n'y a aucune solution militaire à ce conflit, et un cessez-le-feu s'impose comme premier pas vers la paix. Nous disposons maintenant d'une rare fenêtre de tir. Toutes les parties au conflit libyen doivent véritablement instaurer un cessez-le-feu, mettre fin immédiatement aux hostilités, reprendre le dialogue dans le cadre de la Commission militaire conjointe 5+5 et parvenir à un accord de cessez-le-feu permanent. La Chine se félicite de tous les efforts déployés en vue d'un cessez-le-feu durable en Libye et de la réponse positive à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial.

Deuxièmement, la communauté internationale doit respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Libye, rester attaché au processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens sous les auspices de l'ONU, mettre en œuvre efficacement les résultats du sommet de Berlin et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et promouvoir la mise en œuvre de l'approche à trois volets par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Nous apprécions à leur juste valeur les récentes discussions sur la Libye menées par l'Union africaine et la Ligue des États arabes, et le rôle singulier qu'elles jouent dans la médiation des différends entre les parties. Les pays concernés doivent user de leur influence et jouer un rôle constructif en encourageant les parties à renforcer la confiance mutuelle et à adhérer à un règlement politique.

Troisièmement, la Chine appuie l'action de la MANUL et est, en principe, favorable à la prorogation de son mandat pour 12 mois, comme le recommande le Secrétaire général. Dans les circonstances actuelles, la MANUL doit s'attacher à promouvoir un cessez-le-feu entre les parties au conflit, mobiliser la communauté internationale pour appuyer le peuple libyen dans la lutte contre la pandémie et intensifier ses efforts pour aider la Libye à élaborer des plans pratiques et réalisables de reconstruction nationale et de réforme économique, de manière à jeter les bases d'un développement socioéconomique durable. Le poste de représentant spécial du Secrétaire général est vacant depuis six mois. La Chine demande qu'un nouveau

représentant spécial ou une nouvelle représentante spéciale du Secrétaire général soit nommé(e) dans les meilleurs délais.

Quatrièmement, la Chine a toujours maintenu que les sanctions sont un moyen, et non une fin. Les régimes de sanctions doivent toujours être au service d'un règlement politique. Nous appelons tous les États Membres à appliquer sérieusement les résolutions du Conseil de sécurité, à éviter toute implication militaire dans le conflit libyen et toute ingérence dans les affaires intérieures de la Libye et à respecter strictement l'embargo sur les armes. Entre-temps, il convient de prêter attention aux retombées négatives des sanctions sur les civils libyens et les États tiers. Les sanctions ne doivent pas porter atteinte à la vie normale et aux besoins humanitaires du peuple libyen, en particulier pendant la pandémie de COVID-19. Le Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et son groupe d'experts doivent agir de manière objective et impartiale, en stricte conformité avec le mandat, et jouer un rôle positif pour faire avancer le processus politique libyen.

Cinquièmement, le terrorisme en Libye et alentour continue de menacer la sécurité et la stabilité régionales et a eu de graves répercussions sur le Sahel et le bassin du lac Tchad. La communauté internationale doit rester très vigilante face à cette tendance et lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes en Libye, notamment pour prévenir les mouvements transfrontières de combattants terroristes étrangers. La Libye ne doit pas être le foyer du terrorisme régional.

La Chine est prête à travailler avec la communauté internationale pour promouvoir activement le processus politique en Libye et appuyer la réalisation rapide de la paix, de la stabilité et du développement.

Annexe V

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général pour la Libye, Stephanie Williams, de son exposé, ainsi que le Secrétaire général de son rapport écrit sur les faits nouveaux récents survenus en Libye (S/2020/832).

Les appels coordonnés à un cessez-le-feu lancés par le Gouvernement d'entente nationale et la Chambre des députés, basée dans l'est, le 21 août ont marqué une avancée à saluer sur la voie de la paix en Libye, mais les deux parties doivent maintenant y donner suite en prenant des mesures concrètes. Il est extrêmement important que les pourparlers organisés dans le cadre de la Commission militaire conjointe 5+5 se poursuivent à un rythme soutenu et débouchent sur un accord de cessez-le-feu efficace.

En outre, nous apportons notre plein soutien aux parties libyennes dans leurs appels à la cessation de toute intervention étrangère en Libye, et notamment au départ de tous les combattants et mercenaires étrangers présents en Libye. Seul un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens permettra d'instaurer une paix durable en Libye, et nous devons créer l'espace nécessaire à cette fin. Le seul cadre international acceptable pour l'appuyer, c'est le processus de Berlin mené sous les auspices de l'ONU.

Tous les efforts internationaux visant à mettre fin aux violations flagrantes du régime des sanctions concernant la Libye doivent se poursuivre. L'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, connue sous le nom d'opération IRINI, continuera d'apporter une contribution notable à ces efforts.

La situation humanitaire déjà désastreuse en Libye s'est aggravée au cours des derniers mois. Nous sommes profondément préoccupés par la souffrance croissante des civils liée aux coupures d'eau et d'électricité fréquentes et importantes, et nous appelons toutes les parties à cesser leurs attaques contre les civils et les infrastructures civiles.

Je tiens à dire que l'Estonie juge préoccupant le nombre croissant de violations des droits de l'homme signalées en Libye. Toutes les personnes doivent pouvoir exercer leurs droits fondamentaux de réunion pacifique, de manifestation et leur liberté d'expression sans avoir à craindre un recours excessif à la force par les autorités en représailles. Tous les incidents liés à des violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies et les auteurs de tels actes doivent être amenés à en répondre.

Je réitère également le plein appui de l'Estonie à l'action de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et au processus politique mené en Libye sous l'égide de l'ONU. Nous appuyons le renouvellement du mandat de la MANUL pour une nouvelle période de 12 mois.

Annexe VI**Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Je souhaite tout d'abord remercier et féliciter l'Indonésie pour sa présidence du Conseil de sécurité au mois d'août, et je souhaite bonne chance au Niger pour le mois de septembre et assure le Président du Conseil de mon plein soutien.

Je remercie Stephanie Williams et le Représentant permanent adjoint de l'Allemagne, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, pour leur action, bien sûr, et aussi pour leurs présentations.

Nous le rappelons sans cesse : il n'y a pas de solution militaire en Libye. À nouveau, la France appelle à un cessez-le-feu et à une reprise du processus politique, sous l'égide de l'ONU et sur le fondement des paramètres agréés par les Libyens. Cela doit ouvrir la voie à des élections, à la réunification des institutions libyennes et à des réformes économiques et sécuritaires, lesquelles sont absolument indispensables.

Dans cet esprit, les déclarations du 21 août dernier du Président du Conseil de la présidence, Faiez Serraj, et du Président de la Chambre des députés, Agila Saleh, constituent une étape positive. Ces déclarations doivent être désormais suivies d'effets sur le terrain et aboutir à un cessez-le-feu immédiat et durable, à l'arrêt des opérations militaires en Libye, au démantèlement des milices et à la reprise de la production pétrolière. Cette dynamique, qui devra s'appuyer sur des gestes réciproques, crédibles et vérifiables, permettra d'aboutir à une reprise du processus politique.

Nous appelons les acteurs libyens et internationaux à tout mettre en œuvre en ce sens, en cessant les hostilités et en s'engageant de bonne foi à soutenir ces évolutions. Les forces étrangères doivent se retirer de Libye. Ces ingérences ne sont pas acceptables et à cet égard, nous condamnons les interférences et les violations de l'embargo sur les armes, dont le nombre a malheureusement augmenté depuis la tenue de la Conférence de Berlin le 19 janvier dernier.

La France appelle également les parties à poursuivre leurs efforts pour permettre la reprise dès que possible de la production pétrolière et l'allocation transparente des revenus qui en sont issus.

Dans cette perspective, le Conseil doit jouer pleinement son rôle et, notamment, renforcer la médiation de l'ONU et de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL).

Il doit être uni, le Conseil, derrière la nomination par le Secrétaire général et sans plus attendre d'un nouveau médiateur. Près de six mois se sont écoulés depuis la démission de Ghassan Salamé. La vacance de la médiation onusienne ne peut plus durer.

Pour permettre à l'ONU de jouer pleinement son rôle en Libye, nous soutenons le Royaume-Uni, qui négocie actuellement un renouvellement ambitieux, pour un an, du mandat de la MANUL. Nous sommes notamment ouverts à une discussion étroite avec tous nos partenaires du Conseil sur les moyens de renforcer l'efficacité de la Mission. Nous proposons notamment de renforcer le rôle de la MANUL pour accompagner un possible cessez-le-feu en Libye ainsi que pour faire respecter l'embargo sur les armes.

La France restera pleinement engagée en faveur d'une solution politique en Libye, pour mettre un terme à ce conflit qui n'a que trop duré. Elle continuera pour ce faire d'appuyer les efforts de l'ONU et leur renforcement.

Annexe VII

Déclaration de M. Günter Sautter, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vais commencer par les lueurs d'espoir. Nous accueillons avec satisfaction les déclarations du Premier Ministre, M. Serraj, et du Président de la Chambre des députés, M. Saleh, appelant à un cessez-le-feu. Cela ouvre une période réellement propice. Ce geste de compromis doit également encourager la Commission militaire conjointe 5+5 à relancer les pourparlers. Il doit se traduire par un accord de cessez-le-feu durable.

C'est une occasion que nous ne devons pas manquer. Les jours et les semaines à venir donneront la mesure de la responsabilité nationale, notamment pour le général Haftar et l'Armée nationale libyenne (ANL). Je vais être clair : le rejet prolongé des pourparlers est inacceptable. Les pourparlers à 5+5 doivent se poursuivre de manière constructive. Nous prenons note de l'optimisme exprimé par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) dans le récent rapport du Secrétaire général (S/2020/832). Nous devons tous appuyer cette approche.

La richesse du pays appartient au peuple libyen. En conséquence, nous appelons à la levée immédiate du blocus pétrolier par l'ANL.

Nous appuyons pleinement la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général, Stephanie Williams, dont le dévouement est sans faille. Dans le même temps, nous tenons à souligner fermement la nécessité de s'accorder rapidement au Conseil sur la personne qui succédera à Ghassan Salamé, dans l'optique du prochain renouvellement de mandat. La MANUL doit pouvoir réagir rapidement pour apporter l'appui nécessaire en faveur du suivi d'un cessez-le-feu possible ainsi que d'une zone démilitarisée.

J'en viens maintenant aux éléments peu réjouissants. Je vais en énumérer trois. S'agissant du premier, la Représentante spéciale Williams a déjà évoqué les tensions au sein du Gouvernement d'entente nationale. Nous avons pris note avec une profonde préoccupation des récentes tensions internes à Tripoli. Nous appelons tous les acteurs gouvernementaux à respecter l'état de droit et à agir de manière responsable dans l'intérêt commun.

Le deuxième point alarmant que je souhaite souligner est l'embargo sur les armes et les violations de cet embargo. C'est l'ingérence étrangère d'un certain nombre de pays qui ne cesse de réapparaître dans les rapports du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye qui attise les flammes de ce conflit. La livraison de mitrailleuses et de bombes, de drones, de missiles et de systèmes de lancement, de véhicules blindés, de systèmes de défense terrestre et aérienne – toute cette accumulation d'armes et de matériel militaire – est évidente, tout comme la présence néfaste de combattants et de mercenaires étrangers.

Ces violations flagrantes de l'embargo sur les armes doivent prendre fin au Conseil. Nous avons fréquemment des échanges sur les politiques de deux poids deux mesures et l'hypocrisie. Nous pensons que c'est un très bon exemple et nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que des membres du Conseil de sécurité et des participants à la Conférence de Berlin soient impliqués dans cette affaire.

Nous devons donc continuer à augmenter la pression par des sanctions ciblées accompagnées d'opérations. Avec l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (Opération IRINI), l'Union européenne a été jusqu'à présent le seul acteur à mettre en œuvre le mandat. Nous avons besoin d'un engagement international

plus crédible pour lutter contre les violations et les contrevenants aux embargos sur les armes.

Le troisième point alarmant que je souhaite aborder est celui des attaques contre les civils et des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Les souffrances continues de la population civile restent très préoccupantes. Nous constatons une augmentation du nombre de morts parmi la population civile à cause des mines, des engins non explosés et des engins explosifs déclenchés par les victimes, laissés dans le sud de Tripoli par les forces du général Haftar. Nous sommes horrifiés par la découverte de multiples fosses communes à Tarhouna. Les auteurs de ces crimes doivent être traduits en justice. Nous vous félicitons donc d'avoir fourni le soutien technique au Gouvernement libyen pour mener son enquête, alors que l'ONU a enregistré une augmentation des rapports de violations des droits de l'homme. Nous devons également soutenir la Mission et le peuple libyen pendant les manifestations. Ces derniers jours, la Libye a été témoin d'un appel à la pleine préservation des droits civils et politiques de tous les Libyens.

Annexe VIII

Déclaration de M. Muhsin Syihab, Représentant permanent adjoint de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Vous pouvez être assuré du soutien de la délégation indonésienne à votre présidence. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier toutes les délégations de leur soutien et de leur coopération sans réserve au cours de notre présidence le mois dernier. Je remercie la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général et l'Ambassadeur Sautter pour leurs présentations.

Nous réaffirmons notre appui à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et à la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général. Nous saluons son engagement auprès des dirigeants libyens, ainsi que des partenaires internationaux. Nous saisissons également cette occasion pour souhaiter la bienvenue au nouveau Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et réitérons notre engagement à travailler avec le Comité et son groupe d'experts.

Nous nous félicitons de la réunion informelle tenue par le Comité en juillet 2020 avec la Libye et l'ensemble des Membres de l'ONU. Cette interaction est en effet cruciale pour encourager le dialogue et des méthodes de travail transparentes et pour prévenir ce que le Secrétaire général appelle « l'hypocrisie politique dans les relations internationales ».

Je voudrais mettre en exergue les points suivants.

Premièrement, nous appuyons les efforts en faveur de la paix en Libye. Je me joins au Secrétaire général pour saluer les récents appels libyens à un cessez-le-feu et j'espère que ces appels seront respectés par toutes les forces armées. Nous espérons que les efforts internationaux, tels que le processus de Berlin, joueront également leur rôle pour soutenir ces appels. Et nous attendons des deux parties qu'elles reprennent immédiatement le dialogue dans le cadre des pourparlers de la Commission militaire conjointe 5+5 intra-libyenne, facilités par la MANUL. Nous nous félicitons également de la reprise du dialogue politique à Genève le mois dernier.

Nous devons nous assurer que la Libye est prête à mettre en œuvre les résultats du dialogue, y compris les élections générales prévues l'année prochaine. La MANUL – en tant qu'incarnation des Nations Unies sur le terrain – doit disposer de ressources suffisantes pour protéger ce processus, y compris son mandat, son financement et sa présence politique. C'est pourquoi nous réitérons notre appel à tous les membres du Conseil de sécurité pour qu'ils procèdent à la nomination par le Secrétaire général d'un nouveau représentant spécial dans les plus brefs délais.

Nous réitérons également notre ferme appui à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial, en particulier pendant la crise provoquée par la maladie à coronavirus (COVID-19).

Deuxièmement, nous devons concentrer nos efforts sur le sauvetage des vies libyennes. Cela inclut les personnes particulièrement vulnérables – les femmes, les jeunes, les enfants et les migrants. En ce moment, les décès en Libye ne sont pas seulement dus aux balles et aux bombes, mais aussi à la pandémie de COVID-19. Les Libyens doivent avoir accès à des installations sanitaires adéquates, et il devrait y avoir suffisamment de place pour l'aide humanitaire. Toutes les parties doivent respecter pleinement le droit humanitaire international, prendre des mesures pour protéger tous les civils et tenir compte de l'appel à un cessez-le-feu mondial.

Troisièmement, en ce qui concerne l'importance des acteurs régionaux pour la paix en Libye, les efforts déployés par les pays voisins, ainsi que par les organisations régionales – telles que l'Union africaine et la Ligue des États arabes – restent pertinents et doivent être davantage encouragés. Nous sommes conscients qu'en tant que voisins, les pays de la région ont subi directement les conséquences du conflit. Il ne faut jamais les laisser de côté, car ils apportent une perspective unique qui peut servir la cause de la paix.

Notre mandat en tant que membre élu du Conseil est bref et ce que nous faisons maintenant sera inscrit dans l'histoire. Les Libyens en ont assez des discours creux qui ne changent rien sur le terrain. Ils ne veulent pas que nous, la communauté internationale, nous mêlions de leurs affaires, mais que nous trouvions une solution politique pour une paix durable. En fin de compte, la question sera de savoir si nous avons réussi à sauver des vies en Libye ?

Annexe IX**Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Je voudrais exprimer notre appréciation à M^{me} Stéphanie Williams, Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général pour la Libye, et à M. Günter Sautter, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et Représentant permanent adjoint de l'Allemagne, pour la qualité de leurs exposés et pour la perspective qu'ils viennent de nous donner de la situation actuelle en Libye.

Voisin de la Libye, le Niger est sensible, à tout ce qui, en bien ou en mal touche ce pays, et c'est à ce titre que nous avons accueilli favorablement, l'annonce faite par les Présidents du Conseil présidentiel, M. Faiez Serraj, et de la Chambre des Représentants, M. Aguila Saleh, en faveur d'un cessez-le-feu immédiat.

Très peu de bonnes nouvelles nous sont parvenues de la Libye, ces derniers temps. C'est pourquoi, celle de l'annonce de ce cessez-le-feu devrait nous pousser à dire que malgré le chaos actuel, des signes d'espoirs existent. En effet, lorsque les Libyens arrivent à se parler, ils peuvent créer un espace propice à la paix et la réconciliation dans leur pays.

Dans le même ordre d'idées, la perspective de l'organisation d'élections d'ici mars 2021, devrait être saluée et encouragée. Il est évident, que la vraie légitimité s'obtient par la voie des urnes et non par celle des armes, transférées en grandes quantités en Libye, au gré d'intérêts contraires aux aspirations de paix d'une population trop longtemps exposée aux actes de haine et de violence. Les souffrances des populations libyennes sont malheureusement exacerbées par le contexte de la pandémie de COVID-19, dont le nombre des cas a connu une flambée ce dernier temps.

Depuis bientôt une décennie, la situation en Libye n'a cessé de se détériorer. Après plus de dix ans de guerre, les libyens n'ont pas connu la démocratie qui leur avait été promise et à laquelle ils pouvaient légitimement aspirer. Plus grave encore, ils ont perdu la paix et la sécurité et sont aujourd'hui menacés de perdre l'unité de leur pays.

Nos appels répétés et nos bonnes intentions sont hélas contrariés par le refus de plusieurs acteurs de respecter l'embargo sur les armes auquel ils ont pourtant librement souscrit à Berlin. La Libye et son peuple ont payé le prix fort ; ses femmes et enfants sont tués par milliers, ses ressources sont pillées et ses infrastructures détruites, y compris ses écoles et ses hôpitaux, malgré la pandémie de maladie à coronavirus.

Malgré ses efforts, le Secrétaire général n'arrive pas à désigner un représentant spécial, pourtant si nécessaire pour relancer la seule formule de sortie de crise qui vaille, celle du dialogue politique et de la réconciliation. Il est plus qu'urgent qu'un(e) représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général soit nommé(e), de façon à ce qu'il(elle) conforte la dynamique de recherche d'une solution politique à la crise libyenne.

C'est le lieu pour ma délégation de réitérer l'importance du rôle que doivent continuer de jouer le Conseil de sécurité, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Union européenne, et tous les autres acteurs concernés, pour stopper la dérive actuelle, et aider la Libye à redevenir ce pays de paix, de stabilité et de prospérité.

Dans cette optique, le Niger se félicite des efforts déployés par le Comité *ad hoc* de haut niveau sur la Libye, ainsi que par le Groupe de contact sur la Libye de l'Union Africaine. Nous saluons également le rôle positif joué par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye qui, malgré le contexte difficile, s'attèle à travers ces bons offices et ses appuis multiformes à rapprocher les belligérants, conformément à son mandat. C'est pourquoi nous sommes favorables à une prolongation du mandat de ladite Mission pour une nouvelle période de 12 mois.

Le Niger salue également le rôle joué par l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (Opération IRINI) dans le cadre du contrôle de l'embargo sur les armes, conformément aux résolutions 2473 (2019) et 2292 (2016), tout en estimant qu'une attention particulière devrait être accordée à la situation des migrants africains trouvant dans des camps de détention, qui sont souvent tués lors des bombardements ou sinon utilisés comme des combattants ou des boucliers humains par les différents groupes armés dans ce pays.

De plus, le Niger partage l'avis du Secrétaire général sur la nécessité de revoir la politique de débarquement en terre libyenne des migrants et réfugiés interceptés en mer. L'instabilité de la situation sécuritaire et la vulnérabilité dans laquelle ils se retrouvent une fois débarqués devrait nous interpeler.

Sur le plan économique, les graves conséquences du conflit ont engendré une détérioration des conditions de vie des populations libyennes et réduit la capacité des autorités à subvenir aux besoins sociaux de base de leurs concitoyens. C'est pourquoi nous encourageons la levée du blocus pétrolier sur l'ensemble du territoire, car la relance de la production générera les ressources dont la Libye a besoin pour faire face aux besoins que j'évoquais tantôt.

Pour conclure, aujourd'hui plus que jamais, la Libye a besoin de réconciliation ; elle a besoin du génie de tous ses fils, sans exclusive aucune, pour bâtir à nouveau cette nation forte et digne qu'elle a toujours été. Si nous sommes attachés au triomphe de la justice, nous sommes encore plus désireux de voir la paix revenir en Libye car, sans cette paix, il n'y aura pas de justice. En effet, aux crimes commis hier viendront s'ajouter ceux d'aujourd'hui, encore plus graves et plus inacceptables. La Libye a plus que jamais besoin de notre solidarité ; c'est le moment d'agir.

Annexe X

Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous félicitons la délégation nigérienne de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre et présentons à l'Ambassadeur Abarry tous nos vœux de succès. Nous remercions également la délégation indonésienne et le Représentant permanent Djani de leurs efforts et de leur direction des travaux du Conseil au cours d'un mois d'août qui s'est révélé difficile.

Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général par intérim Williams de son exposé sur la situation en Libye. Nous remercions également Günter Sautter, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, pour son exposé sur les travaux du Comité.

La Russie reste convaincue que la crise libyenne ne pourra être résolue que par des moyens politiques et diplomatiques. Il n'y a pas d'autre option qu'un règlement pacifique de la question. Nous avons toujours plaidé en faveur de l'établissement d'une cessation durable des hostilités en Libye et de la fin des effusions de sang qui déchirent le pays depuis l'intervention de l'OTAN en 2011. À cet égard, les récentes déclarations du chef du Gouvernement d'entente nationale, Faiez Mustafa Serraj, et du Président de la Chambre des députés, Agila Saleh, incitent à un optimisme prudent.

Nous appelons les parties à lancer le plus rapidement possible le dialogue national libyen dans le cadre des mécanismes créés par la Conférence de Berlin et approuvés par la résolution 2510 (2020). Nous avons confirmé cette position lors de la dernière visioconférence du comité international de suivi de la Conférence de Berlin, ainsi que dans nos échanges avec les parties intéressées. En même temps, nous suivons le principe que nous avons exprimé à maintes reprises, à savoir que toute décision et recommandation doit être coordonnée et approuvée par les Libyens. À défaut, aucun succès ne pourra être obtenu.

Bien que la situation militaire se soit stabilisée, nous ne pouvons exclure une nouvelle escalade à n'importe quel moment. Le conflit armé en cours a une incidence négative sur la situation socioéconomique et humanitaire de la population. Des manifestations massives ont eu lieu à Tripoli pour exiger des mesures urgentes afin de remédier à la situation. Nous sommes également très inquiets de l'augmentation rapide du nombre de cas de maladie à coronavirus. Nous appelons les autorités libyennes à relever rapidement ces défis, et invitons la communauté internationale à poursuivre son assistance humanitaire.

Nous sommes préoccupés par les informations faisant état de violations continues de l'embargo sur les armes en Libye. Nous sommes convaincus qu'il faut mettre un terme à l'acheminement d'armes et de combattants terroristes étrangers dans le pays. Les injections d'armes en Libye, qui ont commencé dès 2011, ainsi que la présence de spécialistes militaires occidentaux, chargés de missions inconnues, aggravent encore la crise et, par conséquent, attisent les sentiments radicaux et la propagation de la menace terroriste sur tout le continent africain.

Nous réaffirmons notre démarche pour parvenir à un règlement pacifique en Libye. Il doit s'agir d'un processus dirigé et pris en main par les Libyens. Toutes les questions, y compris celles liées à la situation autour de Syrte et Joufra, doivent être discutées dans le cadre des mécanismes établis. Les progrès réalisés sur les plans militaire et économique pourraient ouvrir la voie à un dialogue inclusif sur les modalités politiques de ce règlement global. Nous pensons que dans la situation critique actuelle, tous les États qui ont une influence sur les parties belligérantes libyennes doivent faire de leur mieux pour aider à lancer le processus de négociation.

En plus des déclarations sur le cessez-le-feu, un certain nombre d'initiatives de paix ont récemment été présentées, notamment par le Président de la Chambre des députés, Aguila Saleh, et par le Président égyptien, Abdel Fattah Al Sisi, avec l'appui de nombreux États influents. Nous sommes convaincus que ces idées pourraient être à la base de discussions politiques dans le cadre d'un processus de règlement global de la situation en Libye. Pour notre part, nous entendons poursuivre les contacts avec les pays désireux de stabiliser la Libye, y compris la Turquie, sur la base du mémorandum adopté par nos deux pays le 22 juillet. Le plus récent de ces contacts a eu lieu le 31 août.

Dans le même temps, nous soulignons que c'est aux Nations Unies que revient le rôle central et de premier plan dans le règlement libyen. Nous pensons qu'un nouveau représentant spécial pourra contribuer à faire avancer le processus politique et à coordonner toutes les initiatives et idées existantes. Nous appelons le Secrétaire général à nommer un(e) représentant(e) spécial(e) dès que possible, et demandons aux membres du Conseil de sécurité de contribuer à ce processus, dont la durée n'a aucune justification et qui, à l'évidence, entrave les efforts internationaux.

Nous avons déjà entendu des accusations selon lesquelles il y aurait une ingérence russe en Libye. Je suis sûr qu'il y en aura encore d'autres. À cet égard, je voudrais répéter ce que j'ai déjà dit dans nos déclarations précédentes. Nous avons affirmé à plusieurs reprises qu'aucun militaire russe ne se trouve actuellement dans la zone de combat en Libye. Il n'y a aucune information indiquant que des membres de l'armée russe participeraient à des affrontements armés ou seraient morts dans cette zone.

Derrière tout cela se cache une volonté évidente de détourner l'attention du rôle destructeur joué en Libye par ceux qui feignent aujourd'hui de s'émouvoir le plus du sort des Libyens ordinaires. Un tel comportement ne trompera pas les Libyens ni leurs voisins, qui savent très bien qui a en réalité poussé la région dans le chaos. Nous sommes très surpris que ceux qui répandent des accusations sur la prétendue implication russe en Libye restent muets sur leur propre présence militaire, à la fois en tant que forces armées nationales et par le biais de sociétés militaires privées, dans l'ouest et l'est de la Libye. Ils envoient des armes et des munitions à différents groupes armés, les forment et recrutent des mercenaires. Nous demandons à ces délégations d'arrêter leurs accusations hypocrites.

Annexe XI

Déclaration de M^{me} Halimah DeShong, Représentante permanente adjointe de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Saint-Vincent-et-les Grenadines se joint aux membres du Conseil pour féliciter le Niger, notre partenaire au sein du groupe des trois pays africains membres du Conseil de sécurité, pour ce qui sera, nous en sommes persuadés, une présidence volontariste et réussie. Nous exprimons également notre reconnaissance à l'Indonésie pour son excellent travail à la tête du Conseil durant le mois d'août.

Ce matin, nous tenons à remercier tout particulièrement de leurs exposés M^{me} Williams, Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général, et l'Ambassadeur Sautter.

La Libye se trouve à un moment tout à fait charnière. La situation de plus en plus instable, ainsi que les tensions actuelles dans la région, le tout sur fond de pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), sont extrêmement préoccupantes. Ma délégation continue de suivre la situation en Libye et les événements peu satisfaisants, extrêmement polarisés et polarisants qui l'entourent. Nous déplorons la violence incessante, en particulier les attaques aveugles contre les civils et les infrastructures civiles. Nous réaffirmons également notre position selon laquelle le règlement du conflit en Libye est crucial également pour les pays voisins, l'ensemble du continent africain et l'Europe.

Nous accueillons positivement le récent appel des Libyens à un cessez-le-feu, mais nous n'oublions pas que les appels précédents n'ont pas été entendus. Le seul moyen de parvenir à la paix en Libye est que les parties belligérantes cessent immédiatement toutes les hostilités, acceptent le projet d'accord de cessez-le-feu des Nations Unies dans le cadre de la Commission militaire conjointe 5+5 et s'engagent dans un dialogue sans exclusive en vue d'une solution politique dirigée et prise en main par les Libyens.

Nous sommes résolument convaincus qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit et qu'un cessez-le-feu permanent est indispensable au rétablissement de la paix et de la stabilité en Libye. Nous réaffirmons notre appui aux efforts des Nations Unies, sous la direction de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, ainsi qu'à ceux de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes, de l'Union européenne et à toutes les autres initiatives constructives visant à trouver une solution pacifique. En outre, plus de six mois se sont écoulés depuis la démission de Ghassan Salamé, et les complexités qui caractérisent la situation en Libye nécessitent qu'un nouveau représentant spécial ou une nouvelle représentante spéciale du Secrétaire général soit nommé(e) sans plus attendre afin de faire avancer le processus libyen dans le cadre de l'initiative en trois volets de l'ONU.

La paix en Libye suppose que les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies soient strictement respectés. La prolifération des armes et les activités terroristes en Libye et dans ses environs, au mépris des sanctions imposées par l'ONU, restent extrêmement préoccupantes. Ma délégation appelle tous les acteurs extérieurs à cesser sur-le-champ d'apporter un soutien militaire aux parties belligérantes. La résolution 1970 (2011) et toutes les autres résolutions concernant la Libye doivent également être rigoureusement appliquées. Il est inadmissible que la Libye ait été transformée en un terrain de conflit où des forces s'opposent par alliés interposés pour faire avancer leurs visées politiques étroites au lieu d'aider à soulager les souffrances du peuple libyen. L'intégrité territoriale et la souveraineté de la Libye doivent être totalement respectées.

Nous prenons acte de la forte augmentation du nombre de personnes nécessitant une assistance humanitaire à la suite de l'examen des besoins humanitaires énoncés dans le Plan d'aide humanitaire pour la Libye pour 2020 et nous encourageons la communauté internationale à continuer à apporter son soutien. Nous soulignons que les atrocités commises contre les civils, en particulier contre les groupes les plus vulnérables, ne doivent pas demeurer impunies. À cette fin, nous demandons que des enquêtes approfondies soient menées sur les violations et les atteintes qui ont été perpétrées et que leurs auteurs soient tenus de rendre des comptes. De même, toutes les parties doivent respecter les principes du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme.

Relever simultanément les multiples défis en Libye, notamment en mettant fin à une crise qui dure depuis près de 10 ans, en luttant contre la menace toujours présente de la pandémie de COVID-19, en s'attaquant à la grave crise humanitaire, en levant les obstacles économiques et en mettant en place les conditions idéales pour une réconciliation, est de fait un objectif redoutable voire colossal. Cependant, il faut à tout prix maintenir l'objectif ultime de la Libye, qui est d'apporter une paix, une sécurité et un développement durables à son peuple, et le soutien de la communauté internationale pour garder le processus sur les rails.

Ma délégation reste solidaire avec la Libye. Nous réaffirmons notre volonté d'aider la communauté internationale à trouver une solution pacifique au conflit.

Annexe XII

Déclaration de M. Jerry Matthews Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général, M^{me} Stephanie Williams, de sa déclaration, ainsi que le Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011), l'Ambassadeur Günter Sautter, de son exposé.

Qu'il me soit permis de commencer par exprimer la profonde inquiétude de l'Afrique du Sud face à la situation qui règne en Libye en matière de sécurité. La poursuite des affrontements et de l'escalade militaires, en particulier à Syrte et dans ses environs ces dernières semaines, nous préoccupe vivement.

Nous appelons les parties à cesser toutes les hostilités avec effet immédiat et à entendre les appels en faveur d'un cessez-le-feu permanent et durable, comme le demandent les parties elles-mêmes. L'Afrique du Sud est intimement convaincue qu'on créera ainsi un environnement propice à un dialogue inclusif qui ouvrira la voie à un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens.

À cet égard, nous nous félicitons à la fois du cessez-le-feu proclamé le vendredi 21 août par le Gouvernement d'entente nationale, qui a indiqué qu'il suspendait toutes les opérations de combat dans tout le territoire libyen, et de l'annonce de la tenue d'élections dès mars 2021. L'Afrique du Sud continue d'appuyer le processus de paix soutenu par l'Union africaine par l'intermédiaire du Conseil de paix et de sécurité, du Comité de haut niveau sur la Libye et de son groupe de contact, de même que le travail de l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la Libye, tandis qu'ils poursuivent leurs contacts auprès des principaux protagonistes en Libye.

L'insécurité persistante en Libye aggrave les conditions humanitaires et économiques sur le terrain, elles-mêmes exacerbées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Les informations signalant des violations présumées du droit international humanitaire et des atteintes aux droits de l'homme sont inquiétantes. À cet égard, nous nous félicitons de la désignation des membres de la mission internationale d'enquête en Libye, qui sera déterminante pour garantir que les auteurs de ces actes rendront des comptes.

Par ailleurs, la mauvaise santé de l'économie libyenne, exacerbée par la poursuite du blocage des exportations de pétrole, est une tendance inquiétante qui ne sert pas les intérêts des Libyens dans leur ensemble. Nous accueillons favorablement les appels à la reprise de la production et des exportations pétrolières, qui apportera des recettes indispensables et améliorera la situation économique et financière au profit de tous les Libyens. Nous appelons à la poursuite des pourparlers afin de trouver une solution durable aux problèmes économiques.

Dans la recherche d'une solution pacifique au conflit, nous souhaitons réaffirmer l'appui de l'Afrique du Sud et de l'Union africaine aux conclusions de la Conférence de Berlin, telles qu'elles ont été approuvées par la résolution 2510 (2020). Ces processus sont essentiels à la réalisation de la paix en Libye. À cet égard, l'Afrique du Sud souhaite que le Conseil de sécurité continue d'apporter son soutien et s'attache à renforcer la coopération entre l'Union africaine et l'ONU. Cela est d'une importance capitale si nous voulons œuvrer à l'objectif commun de mettre fin au conflit en Libye.

Malgré les appels répétés en faveur d'un respect strict de l'embargo sur les armes, les violations persistent de la part des deux parties et des acteurs extérieurs, comme en attestent les afflux d'armes et de combattants étrangers en Libye. Dans ce

contexte, nous nous félicitons des appels à l'imposition de sanctions contre ceux qui violent l'embargo sur les armes.

Nous appelons tous les pays concernés et les responsables du recrutement de combattants étrangers à les retirer immédiatement de Libye et à cesser ces activités. Nous recommandons la démobilisation et la démilitarisation des personnes impliquées dans les affrontements, avec l'intégration des ressortissants libyens dans la société locale et le rapatriement des combattants étrangers dans leur pays d'origine.

Qui plus est, l'implication continue d'acteurs extérieurs reste une menace pour l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Libye. C'est pourquoi nous renouvelons notre appel à la fin de l'ingérence étrangère afin de laisser le champ libre aux efforts d'unification de l'autorité de l'État.

Pour terminer, nous soulignons l'importance de nommer un nouveau (une nouvelle) représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général qui supervisera et appuiera le processus politique en Libye. Nous exprimons notre plein soutien à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et au travail important qu'elle continue d'accomplir dans le cadre de son mandat. Dans ce contexte, nous sommes favorables au renouvellement de son mandat pour une nouvelle période de 12 mois.

Annexe XIII

Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de septembre et vous souhaiter, ainsi qu'à votre remarquable équipe, plein succès dans l'exercice de cette responsabilité. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance et notre profonde estime à l'Indonésie pour sa présidence fructueuse au cours du mois dernier.

Nous réaffirmons le soutien de la Tunisie à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), dirigée par M^{me} Stephanie Williams, ainsi que notre engagement à faciliter la conduite de ses opérations. Nous remercions également l'Allemagne de son engagement à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Comme le Président de la République tunisienne, M. Kaïs Saïed, l'a réaffirmé aujourd'hui en recevant M^{me} Stéphanie Williams, il n'y a pas de solution militaire à la crise en Libye, et la seule solution durable serait un règlement politique inclusif, dirigé et contrôlé par les Libyens, qui mette fin à la violence et à l'escalade, s'attaque aux causes profondes du conflit et allège les souffrances du peuple libyen. La situation actuelle, qui continue de se détériorer et de menacer la paix et la sécurité, est inacceptable et insoutenable.

Nous appelons toutes les parties libyennes à maintenir l'unité, à régler leurs différends par un dialogue constructif qui conduise à la réconciliation nationale et à créer des conditions propices à la reprise et au succès du processus politique, conformément à l'accord politique, aux conclusions de la Conférence de Berlin et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

À cet égard, la désescalade reste la priorité absolue. En conséquence, nous appelons toutes les parties en Libye à s'engager immédiatement en faveur d'un cessez-le-feu permanent et à participer pleinement aux pourparlers de la Commission militaire conjointe 5+5 afin de parvenir à un consensus sur l'accord de cessez-le-feu et sa mise en œuvre, conformément aux résolutions 2510 (2020) et 2532 (2020).

Malgré l'impasse dans laquelle se trouve le processus politique libyen, nous sommes profondément convaincus que les parties libyennes sont capables de surmonter leurs divergences et de promouvoir les intérêts nationaux suprêmes afin de mettre un terme à la crise et de réaliser les aspirations légitimes du peuple libyen frère à la sécurité, à la démocratie, au développement et aux réformes.

À cet égard, la Tunisie se félicite des récentes annonces visant à mettre fin aux hostilités, à sortir de l'impasse politique et à rétablir la paix, la sécurité et la stabilité. Nous considérons que la tenue des élections municipales à Ghat constitue un autre signal prometteur.

Dans le même ordre d'idées, nous estimons qu'un accord sur la personne du haut représentant de l'ONU en Libye renforcerait considérablement les efforts internationaux et régionaux pour faire avancer la solution et aider les parties libyennes à reprendre le processus politique.

La Tunisie renouvelle son appel à toutes les parties pour qu'elles s'engagent pleinement à appliquer l'embargo sur les armes imposé à la Libye. Nous soulignons également la nécessité de mettre fin à toute forme d'ingérence extérieure dans les affaires intérieures de la Libye et d'empêcher le pays de devenir le théâtre de règlement de comptes régionaux et internationaux.

Nous exprimons également notre profonde inquiétude face à l'afflux continu de combattants étrangers en Libye, comme le détaillent les récentes mises à jour du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et demandons instamment qu'il soit mis fin à ces tendances et violations, qui ne peuvent qu'exacerber le conflit et exposer la région à une grave menace terroriste. Nous prenons note de la responsabilité du Conseil de sécurité à cet égard.

Étant donné que la situation reste tendue en Libye, nous rappelons à toutes les parties la nécessité de respecter le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la sécurité des civils et la protection des groupes en situation de vulnérabilité, tels que les migrants et les réfugiés.

Nous apprécions hautement les efforts déployés par l'équipe humanitaire en Libye, notamment pour appuyer la réponse des autorités sanitaires nationales et locales libyennes à la pandémie de maladie à coronavirus. Nous soulignons toutefois que la mise en œuvre complète du Plan d'aide humanitaire 2020 pour la Libye nécessitera un soutien accru de la part de la communauté internationale.

Il est également grand temps de reprendre la production et l'exportation de pétrole afin d'améliorer la situation socioéconomique désastreuse de la Libye au profit de tous les Libyens.

Pour terminer, la Tunisie réaffirme son profond attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Libye. Nous exprimons une fois de plus notre détermination à soutenir toutes les initiatives internationales en faveur du règlement de la crise libyenne et rappelons le rôle important des pays voisins dans les efforts visant à rétablir la sécurité, la stabilité et la paix en Libye.

Annexe XIV

Déclaration de M. Jonathan Allen, Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre présidence pour le mois de septembre.

Je remercie également M^{me} Stephanie Williams, Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général pour la Libye, de son exposé et de tout le travail accompli par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Elle vient de faire une déclaration forte et convaincante sur la situation en Libye. Elle a brossé, j'en ai peur, un tableau sombre, avec quelques lueurs d'espoir. Je tiens à la remercier de son honnêteté et de son action au service du peuple libyen et de l'ONU.

La situation en Libye est l'un des plus grands défis auxquels le Conseil est confronté. Nous, communauté internationale, sommes collectivement en train d'échouer. Nous ne respectons pas les obligations et les engagements que nous avons librement contractés. Nous ne faisons pas respecter les obligations et les engagements énoncés par le Conseil.

Le contexte humanitaire est particulièrement préoccupant, tout comme l'augmentation du nombre de cas de maladie à coronavirus (COVID-19). Le peuple libyen en a assez, comme il l'a encore démontré ces derniers jours. Mais essayons de capter l'une des lueurs d'espoir figurant dans sa déclaration.

Le Royaume-Uni se félicite de la déclaration du 21 août faite par le Président du Conseil de la présidence, Faiez Serraj, et le Président de la Chambre des députés, Aguila Saleh, appelant à un cessez-le-feu. Le peuple libyen a clairement exprimé son désir de paix. En outre, comme les événements l'ont démontré depuis avril 2019, il n'y a pas de solution militaire. Ces annonces marquent une étape importante sur la voie de la pérennisation de la paix, de la sécurité et de la stabilité. Nous félicitons les deux parties pour leur engagement en faveur du processus politique et nous remercions la MANUL pour le rôle de chef de file qu'il joue en matière de mobilisation et de facilitation en vue du dialogue entre les parties libyennes.

Ces déclarations ne suffisent pas à elles seules. Toutes les parties impliquées dans le conflit et le peuple libyen doivent saisir cette occasion si nous voulons avancer sur la voie d'une paix durable. Le moment est venu pour les parties au conflit de faire preuve de retenue et pour toutes les parties libyennes de s'inspirer de ces déclarations et de s'engager de manière constructive à les mettre en œuvre.

Il faut également redynamiser la MANUL pour qu'elle soit à même de tirer parti de cette occasion et de toute autre occasion qui se présenterait.

Nous sommes préoccupés par le rétrécissement rapide de l'espace public permettant aux Libyennes de se faire entendre et de participer à la vie politique et à la reconstruction après le conflit, certaines femmes ayant fait l'objet de menaces et d'attaques physiques apparemment du fait de leur rôle public. En cette année où nous célébrons le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), nous saluons l'engagement de la Représentante spéciale par intérim en faveur de la participation pleine et véritable des femmes à la vie publique, notamment à l'ensemble des processus politiques et initiatives de consolidation de la paix. N'oubliez pas, chers collègues, qu'il ne s'agit pas seulement de ce qui est juste, mais également de ce qui est efficace.

J'ai dit que la communauté internationale, y compris les membres du Conseil, n'honoreraient pas les engagements pris librement ou les obligations fixées par le Conseil. Les bailleurs de fonds internationaux doivent s'engager à faire en sorte que

toutes les forces étrangères et les mercenaires quittent la Libye, et doivent donner aux parties libyennes la marge de manœuvre et l'appui dont elles ont besoin pour parvenir à un cessez-le-feu, participer sérieusement au processus politique mené sous l'égide de l'ONU et parvenir à un accord politique inclusif qui privilégie les intérêts du peuple libyen.

Nous nous félicitons de la participation continue des parties au dialogue 5+5 mené sous l'égide de l'ONU, que le Royaume-Uni appuie en sa qualité de Coprésident du groupe de travail chargé des questions de sécurité, et nous exhortons les parties à avoir le courage de faire les compromis nécessaires.

Nous appuyons pleinement les efforts déployés par la MANUL pour désamorcer la situation autour de Syrte. Une solution démilitarisée à Syrte pourrait servir de base à un cessez-le-feu à plus grande échelle. Toutefois, nous restons vivement préoccupés par le conflit en cours, qui est alimenté par une intervention internationale irresponsable et des violations de l'embargo sur les armes sous forme de fourniture d'armes et de matériel aux parties, ainsi que par les activités du groupe Wagner et d'autres mercenaires étrangers. Nous appuyons pleinement les travaux du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et nous demandons aux acteurs étrangers qui appuient financièrement les parties de respecter l'embargo et les engagements qu'ils ont pris lors de la conférence de Berlin. Cela s'applique à tous les bailleurs de fonds étrangers.

Nous sommes préoccupés par les conséquences humanitaires du conflit et ses incidences sur les droits de l'homme, aggravées par la détérioration de la situation en ce qui concerne la COVID-19, comme l'a indiqué M^{me} Williams. L'augmentation des pertes civiles d'avril à juin, vérifiée par la MANUL, est inacceptable, tout comme la poursuite des attaques contre les installations médicales, les ambulances, le personnel médical et les écoles.

Nous voudrions réitérer nos préoccupations en ce qui concerne les victimes des mines, des pièges et des engins explosifs improvisés laissés par les forces alignées sur l'armée nationale libyenne après leur retrait. Nous continuons à demander que les sites où des charniers ont été découverts à Tarhouna soient sécurisés jusqu'à ce qu'une enquête appropriée puisse être menée. Nous condamnons de nouveau toutes les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, ainsi que les violations du droit humanitaire international, notamment les attaques sans discrimination, les homicides illicites, la violence sexuelle et fondée sur le genre, le fait de réduire au silence des journalistes, des militants et des défenseurs des droits humains et les mauvais traitements infligés aux personnes vulnérables, en particulier les migrants. Nous sommes préoccupés par les informations selon lesquelles des civils ont été victimes de tirs et d'enlèvements lors de récentes manifestations. Il est essentiel que la liberté de réunion pacifique, le droit de manifester et la liberté d'expression soient respectés. À cet égard, nous nous félicitons de la désignation des membres de la mission internationale d'enquête en Libye, chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, et nous demandons de nouveau à toutes les parties de garantir à la mission l'accès à l'ensemble du territoire national.

Nous appuyons les récentes déclarations du Gouvernement d'entente nationale et de la Chambre des députés appelant à la reprise de la production pétrolière. Nous nous félicitons de l'audit indépendant des deux sections de la Banque centrale, qui constitue un grand pas en avant vers l'amélioration de la transparence et la réunification. Le blocus pétrolier ne fait que du tort au peuple libyen. La production doit reprendre dans l'intérêt de tous les Libyens et de l'économie libyenne.

Je voudrais me faire l'écho des observations finales faites par la Représentante spéciale par intérim, M. Williams. Il n'y a pas de solution militaire en Libye. Ceux qui

ont délibérément sapé le processus de paix en avril 2019 pensaient qu'une campagne militaire pouvait leur permettre d'arriver à leurs fins. Quinze mois plus tard, il a été prouvé à maintes reprises que ce n'était pas le cas. Cela n'a entraîné que la mort et la détresse, alors que les armes continuent de s'accumuler en Libye. Je voudrais donc exhorter de nouveau les parties libyennes et leurs bailleurs de fonds internationaux à écouter les appels à la paix du peuple libyen et à placer les intérêts du peuple libyen au-dessus de leurs propres intérêts étroits et égoïstes. Engageons-nous tous en faveur d'un cessez-le-feu durable et donnons à une MANUL forte les moyens de faire avancer les négociations sur la paix et une sécurité durable.

Annexe XV**Déclaration de M^{me} Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre présidence ce mois-ci. Je voudrais remercier tout particulièrement la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général, Stephanie Williams, pour son engagement en faveur de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et du peuple libyen.

La Libye est à un tournant décisif. Avec la MANUL et les partenaires internationaux, nous nous félicitons de la déclaration du 21 août du Premier Ministre libyen et du Président de la Chambre des représentants appelant à un cessez-le-feu, à la démilitarisation, à la reprise des opérations dans le secteur pétrolier et à la reprise des pourparlers politiques sous l'égide de l'ONU.

Ces déclarations libyennes donnent au peuple libyen l'espoir que ses dirigeants vont renoncer à la violence et trouver une solution politique pacifique permettant de rejeter l'ingérence étrangère persistante et de préserver la souveraineté libyenne. Cette initiative des dirigeants libyens est un pas en avant positif et courageux que nous devons tous appuyer collectivement.

La communauté internationale doit continuer à être guidée par le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Libye. Nous nous opposons à tout projet visant à diviser la Libye, à l'occuper ou à imposer aux Libyens un règlement politique de l'étranger. La solution doit être le résultat d'un processus dirigé par les parties libyennes, de préférence au moyen de négociations politiques inclusives, menées sous l'égide de l'ONU, en vue de la tenue d'élections nationales. Toutefois, une solution politique restera hors de portée tant que les bailleurs de fonds étrangers des deux parties continueront à alimenter le conflit.

Je voudrais indiquer clairement que les États-Unis s'opposent à toute ingérence militaire étrangère en Libye, appuient les négociations menées sous l'égide de l'ONU en vue de parvenir à un cessez-le-feu durable et appuient la reprise immédiate d'un processus politique facilité par l'ONU. Nous l'avons déjà dit et nous le répétons : il n'y a pas de solution militaire au conflit en Libye.

Tous les acteurs impliqués dans le conflit doivent respecter les engagements qu'ils ont pris à Berlin et suspendre immédiatement les opérations militaires, mettre un terme au transfert d'équipements militaires et de combattants étrangers vers la Libye, et permettre aux autorités locales de répondre à la pandémie de maladie à coronavirus. Nous exhortons les États Membres à continuer de partager des informations avec le Groupe d'experts sur la Libye concernant les violations potentielles de l'embargo sur les armes.

Nous devons progresser vers l'instauration d'un cessez-le-feu durable. Nous estimons que la recherche d'une solution démilitarisée, en commençant par Syrte, offre un moyen pratique de renforcer la confiance sur le terrain. Il n'y a pas de place en Libye pour les mercenaires étrangers ni pour des forces supplétives, y compris le groupe Wagner, qui agit pour le compte du Ministère russe de la défense et qui combat aux côtés des forces de l'Armée nationale libyenne et leur apporte son concours.

Les États-Unis sont consternés par l'existence présumée de charniers à Tarhouna. Nous saluons la nomination de trois membres de la Mission internationale d'enquête en Libye. La Mission d'enquête contribuera à amener les auteurs de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits à en répondre et à prévenir des violations et des atteintes futures. Appliquer le principe de responsabilité pour les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits commises par tous les

acteurs est essentiel pour renforcer la durabilité d'un règlement politique, afin que tous les Libyens perçoivent une occasion réelle de parvenir à la réconciliation et à la justice. Le Conseil de sécurité doit envisager des moyens de mettre les auteurs de violations face à leurs responsabilités, notamment par l'adoption de sanctions.

Nous réitérons notre ferme appui à la Représentante spéciale par intérim, Stephanie Williams, et nous la félicitons, ainsi que les responsables de la MANUL, de faciliter un processus politique global et l'adoption de mesures de confiance. Alors que nous entamons nos délibérations sur le renouvellement du mandat de la MANUL, nous ne devons pas gâcher cette occasion de faire en sorte que la MANUL soit à la hauteur de sa mission à l'avenir. Nous devons faire fond sur les avancées récentes et œuvrer pour que la MANUL soit aussi efficace et effective que possible et pour que sa structure de commandement reflète cet objectif. La réforme de la MANUL nous donne maintenant les meilleures chances de mettre à profit les changements intervenus sur le champ de bataille pour parvenir à un règlement politique permanent et renforcer le processus de Berlin.

Les États-Unis estiment que le processus de paix réussira dans le pays, mais uniquement lorsque les parties extérieures au conflit cesseront de l'alimenter et appuieront le processus de paix dirigé par l'ONU, afin que les dirigeants en conflit se réconcilient et élaborent un accord pacifique de partage du pouvoir qui représente les vœux du peuple libyen.

Annexe XVI

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens tout d'abord à féliciter le Niger de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Je félicite également l'Indonésie, qui est comme nous membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, pour sa présidence efficace en août.

Je remercie M^{me} Stephanie Williams, Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général pour la Libye, et l'Ambassadeur Günter Sautter, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, de leurs exposés instructifs. Je salue également la participation de l'Ambassadeur Taher Elsonni, Représentant permanent de la Libye, à la présente réunion.

Le Viet Nam continue de suivre étroitement l'évolution de la situation en Libye. Nous sommes préoccupés par la persistance du conflit, qui a fait plus de 300 victimes civiles durant le deuxième trimestre de 2020. Ce nombre inquiétant représente une augmentation de 173 % par rapport au premier trimestre, selon la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). La présence de groupes terroristes et la propagation continue de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont exacerbé la situation dans le pays et dans les pays voisins. Nous sommes également préoccupés par la détérioration des conditions économiques en Libye, qui est due à la persistance du conflit et à la pandémie.

Sur le plan politique, nous prenons bonne note des récentes déclarations des parties libyennes concernées, qui ont appelé à un cessez-le-feu et ouvert la voie à la tenue d'élections au cours des prochains mois. Cependant, il est profondément regrettable que les pourparlers directs entre les parties n'aient pas repris. Dans ce contexte, le Viet Nam tient à souligner les points suivants.

Premièrement, l'élan en faveur d'un cessez-le-feu qui s'est développé récemment dans l'arène politique doit être maintenu en vue de mettre fin aux hostilités et de relancer les pourparlers de paix sur les trois volets, conformément à la résolution 2510 (2020) et à la Conférence de Berlin sur la Libye. Nous exhortons les parties à arrêter rapidement le texte final du projet d'accord de cessez-le-feu proposé par la MANUL et à le mettre en œuvre. Nous prenons également note de l'appel des parties à la création d'une zone démilitarisée à Syrte. À cet égard, la collaboration entre la MANUL, les organisations régionales, les pays voisins et les autres États Membres concernés continuera de jouer un rôle clef. Nous saluons les efforts que continuent de consentir les membres du Comité international de suivi sur la Libye pour promouvoir la reprise des pourparlers de paix. Nous saluons également l'intention de l'Union africaine de organiser la conférence de réconciliation interlibyenne d'ici la fin de l'année. Il convient de souligner que tous les efforts doivent viser à appuyer un processus de paix sans exclusive dirigé et contrôlé par les Libyens en tant qu'unique solution viable au conflit actuel en Libye.

Deuxièmement, le Viet Nam exhorte une fois de plus toutes les parties prenantes en Libye à respecter pleinement le droit international humanitaire et à s'abstenir de prendre pour cible des civils et des biens à caractère civil. Les parties doivent garantir la sécurité des travailleurs sanitaires et permettre un accès humanitaire sans entrave afin de lutter efficacement contre la pandémie de COVID-19. Il faut consacrer davantage d'attention aux groupes vulnérables, en particulier les femmes, les enfants, les migrants et les réfugiés, et prendre des mesures pour les protéger contre incidences néfastes des conflits et de la pandémie de COVID-19. Nous saluons

également les efforts que déploient la MANUL et le Service de la lutte antimines de l'ONU pour contribuer à remédier aux problèmes humanitaires en Libye.

Troisièmement, nous réaffirmons qu'il est important d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la Libye, en particulier en ce qui concerne l'embargo sur les armes. Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général concernant l'afflux présumé d'armes vers la Libye au cours des derniers mois. Nous exhortons toutes les parties, à l'intérieur et à l'extérieur de la Libye, à renforcer leur engagement et leurs actions en vue d'adhérer à l'embargo et de mettre fin à l'ingérence étrangère dans le pays.

Quatrièmement, nous tenons à saluer les efforts constants de M^{me} Williams, et nous réitérons notre plein appui à l'action de la MANUL. À cet égard, nous appuyons la prorogation du mandat de la MANUL pour une nouvelle période de 12 mois. Le Viet Nam collaborera étroitement avec les autres membres du Conseil à cette fin. Nous réitérons l'importance de la nomination longtemps attendue du (de la) nouveau (nouvelle) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la Libye.

Pour terminer, le Viet Nam réitère son ferme appui à la quête de la paix, de la stabilité et du développement en Libye.
